

**Direction Générale des Ressources / Direction des Question n° 026
Finances et du contrôle de gestion**

Finances

REF : DAF2017003

Signataire : JF

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Vote des taux d'imposition 2017

EXPOSE :

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance physique des bases (construction et destructions de logements), de la revalorisation forfaitaire des bases d'impositions locales votées en Loi de Finances (+0,4% en LF 2017) et de l'incidence de mesures législatives (exonérations, abattements, etc...).

Dans l'attente de leur notification par les services préfectoraux, les bases d'imposition prévisionnelles sont estimées par les services financiers de la Ville en lien avec le service logement afin d'intégrer l'impact des constructions nouvelles en matière de produit fiscal.

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales :

	Bases d'imposition effectives 2016	Taux 2016	Produit effectif 2016	Bases d'impositions prévisionnelles 2017	Taux 2017	Produit prévisionnel 2017	Evolution prévisionnelle du produit fiscal
Taxe d'habitation	86 268 410	26,58%	22 930 143 €	88 597 743	26,58%	23 549 280 €	2,70%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	121 041 091	26,83%	32 475 325 €	124 563 396	26,83%	33 420 359 €	2,91%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	450 398	34,58%	155 748 €	452 200	34,58%	156 371 €	0,40%
TOTAL			55 561 216 €			57 126 010 €	2,82%

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017003

Signataire : JF

OBJET : Vote des taux d'imposition 2017

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L. 2331-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu la loi de finances initiale pour 2017 ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

RECONDUIT sur 2017 les taux de fiscalité de 2016.

FIXE les taux de fiscalité directe suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 26,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,58 %.

DECLARE que dès sa notification à la Ville d'Aubervilliers, l'état des bases fiscales prévisionnelles pour 2017 (Etat 1259 COM) sera dûment complété et transmis à la Préfecture par Madame la Maire conformément à la décision de maintien des taux.

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG